



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**

COMITE LOCAL DES USAGERS ET DE L'AMELIORATION CONTINUE

*Sous la présidence de M. Philippe LOOS
Secrétaire général*

15 décembre 2022

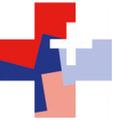


**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+** 

Ordre du jour

1. Fusion du comité local des usagers et du comité local de l'amélioration continue
2. Démarche Qual-e-pref
3. Dispositif Services Publics +
4. Point sur les France Services
5. Actualités de la Direction de la réglementation de l'intégration et des migrations
6. Questions / réponses



1. FUSION DU COMITE LOCAL DES USAGERS ET DU COMITE LOCAL DE L'AMELIORATION CONTINUE

- *Par arrêté n° 2022-946 en date du 24 novembre 2022, il est institué un comité local des usagers et de l'amélioration continue (CLUAC) de l'administration territoriale de l'État dans les Alpes-Maritimes*



Cette nouvelle instance répond à deux obligations :

- *Réunir une fois par an le comité local des usagers dans le cadre du référentiel qualité de l'administration territoriale : Engagements et processus pour une meilleure qualité du service aux usagers des préfectures : **Qual-e-pref** du 19 décembre 2018*
- *Réunir une fois par an un comité local de l'amélioration continue dans le cadre du déploiement du programme **Services Publics + (SP+)** au sein de l'administration territoriale de l'État conformément à l'instruction du Directeur de la modernisation et de l'administration Territoriale en date du 18 février 2022*



2. DEMARCHE QUAL-E-PREF

Le référentiel Qual-e-pref :

C'est une norme de qualité de service prise envers les usagers.

Ce référentiel du ministère de l'Intérieur propre aux préfectures s'articule comme suit :

- un ensemble de dispositions obligatoires*
- un module général obligatoire*

Module 1 – Relation générale avec les usagers

- 7 modules métiers au choix*



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**

*Des **engagements de service** permettant de garantir la **qualité** et la **performance** de l'accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, numérique, courrier) en privilégiant une **information rapide, sûre et efficace, via internet et les réseaux sociaux.***

*Ces engagements sont **évalués** lors d'**audits de labellisation, de suivi et de renouvellement.***



2.1. LABELLISATIONS QUAL-E-PREF

*La préfecture des Alpes-Maritimes et la sous-préfecture de Grasse ont été **labellisées** en date du **17 mai 2022** par l'organisme certificateur **SOCOTEC**.*

*Pour la **préfecture des Alpes-Maritimes** :*

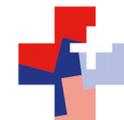
- **Module 1 "Relation générale avec les usagers"** (obligatoire)
- **Module 7 "Communication d'urgence en cas d'évènement majeur"**

*Pour la **sous-préfecture de Grasse** :*

- **Module 1 "Relation générale avec les usagers"** (obligatoire)
- **Module 2 "Délivrance de titres (hors titres étrangers)"** (obligatoire pour les CERT)

*La préfecture des Alpes-Maritimes s'engage sur **24 engagements** et **81 sous-engagements**.*

*La sous-préfecture de Grasse s'engage sur **23 engagements** et **76 sous-engagements**.*



Module 8
POLICES EXERCEES PAR LA
PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Module 2
obligatoire pour les préfectures et
sous-préfectures dotées d'un CERT
DELIVRANCE DE TITRES
(HORS ETRANGERS)

Module 7
COMMUNICATION
D'URGENCE EN CAS
D'ÉVENEMENT MAJEUR

Module 1
obligatoire
RELATION GENERALE
AVEC LES USAGERS

Module 3
DELIVRANCE DE TITRES
ETRANGERS

Module 6
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Module 4
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Module 5
POLICES ADMINISTRATIVES
LIEES A LA SECURITE

Module 1 Relation générale avec les usagers



Dispositions générales sur l'accueil du public (4 engagements)



Accueil physique (3 engagements)



Accueil téléphonique (3 engagements)



Sites internet (5 engagements)



Courriers et courriels (3 engagements)



Réseaux sociaux (2 engagements)

Module 2 *Délivrance de titres (hors titres étrangers)*

3 engagements au total :



Engagement 1

Vous êtes contacté, en cas d'incomplétude de votre dossier

Pour les PC ou CIV, possibilité d'envoyer les pièces justificatives de manière numérisée.

Engagement 2

Nous nous organisons pour délivrer vos titres dans un délai raisonnable

Tableau de suivi des délais de traitement des titres.

Plan d'amélioration en cas de dégradation observée.



Engagement 3

Une délivrance sécurisée des titres grâce à une lutte contre la fraude organisée

Agents sensibilisés et formés régulièrement à la lutte contre la fraude.

Constitution d'une cellule fraude.

Actions de sensibilisation auprès des partenaires (notamment les mairies), au moins une fois par an.





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**

Module 7

Communication d'urgence en cas d'évènement majeur

4 engagements au total :



Engagement 1

*L'activation en moins d'une heure de la cellule de communication d'urgence opérationnelle
7/7j – 24/24h*



Engagement 2

*En moins d'une heure après l'activation du COD, sur décision préfectorale, enregistrée dans SYNERGI,
nous assurons l'information factuelle des élus locaux, du grand public et des médias sur l'évènement
majeur à l'aide des moyens permanents d'information*



Engagement 3

*Des exercices de communication d'urgence en cas d'évènement majeur
sont réalisés régulièrement*



Engagement 4

*En cas de besoin, nous activons la CIP à l'aide du NU (numéro unique)
sur ordre du préfet*



2.2. BILAN DES INDICATEURS

Au 31/12/2021

82 %

Taux de réponse aux courriels
de demandes d'information générale
dans le délai de 5 jours ouvrés

7 jours

Délai moyen de réponse aux demandes d'informations
par courriel

100 %

Taux de réponse aux suggestions et réclamations
dans le délai de 5 jours ouvrés si l'envoi est électronique et
de 10 jours ouvrés si l'envoi est par courrier

Au 30/09/2022

87 %

Taux de réponse aux courriels
de demandes d'information générale
dans le délai de 5 jours ouvrés

8 jours

Délai moyen de réponse aux demandes d'informations
par courriel

90 %

Taux de réponse aux suggestions et réclamations
dans le délai de 5 jours ouvrés si l'envoi est électronique et
de 10 jours ouvrés si l'envoi est par courrier



Au 31/12/2021

100 %

Taux de mise à jour du site Internet dans le délai de 3 jours ouvrés (à compter de l'information du responsable de la mise à jour)

17 %

Taux de connexions au site Internet
(objectif national : 5%)

4 %

Taux d'engagement sur les réseaux sociaux
(objectif national : 2%)

Au 30/09/2022

100 %

Taux de mise à jour du site Internet dans le délai de 3 jours ouvrés (à compter de l'information du responsable de la mise à jour)

17 %

Taux de connexions au site Internet
(objectif national : 5%)

6 %

Taux d'engagement sur les réseaux sociaux
(objectif national : 2%)



Au 31/12/2021

86 %

Taux d'appels aboutis au niveau général
(objectif national : 90%)

8 min

Délai d'attente moyen en minutes
avant traitement de l'appel
(campagne d'appels mystère juin 2021)

70 %

Taux global de satisfaction sur l'accueil en préfecture
(enquêtes de satisfaction sur site juin à septembre 2021 – 153 enquêtes)

Au 30/09/2022

89 %

Taux d'appels aboutis au niveau général
(objectif national : 90%)

6 min

Délai d'attente moyen en minutes
avant traitement de l'appel
(campagne d'appels mystère juin 2022)

84 %

Taux global de satisfaction sur l'accueil en préfecture
(enquêtes de satisfaction sur site juin 2022 – 213 enquêtes)



Au 31/12/2021

12

Nombre d'activations de Centre opérationnel
départemental (COD)

15 min

Délai moyen d'information des élus en temps de crise
(objectif national : 59 minutes)

29

Nombre d'activations de la cellule de communication
d'urgence opérationnelle

Au 30/09/2022

6

Nombre d'activations de Centre opérationnel
départemental (COD)

11 min

Délai moyen d'information des élus en temps de crise
(objectif national : 59 minutes)

99

Nombre d'activations de la cellule de communication
d'urgence opérationnelle



2.3. PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS CORRECTIVES

Pour faire suite aux audits initiaux de labellisation des 2, 3 et 4 mai 2022, un plan d'actions correctives a été élaboré afin de maintenir le niveau de culture qualité et d'apporter les améliorations nécessaires demandées dans les rapports d'audit.

Les audits n'ont soulevé aucune non-conformité majeure ou mineure.

*Pour la **préfecture des Alpes-Maritimes**, un seul **point sensible** a été relevé : les **conditions d'attente des usagers du Bureau du séjour**.*

*Des **pistes de progrès** ont été proposées, comme par exemple :*

- * dynamisation de l'affichage*
- * modernisation du serveur vocal interactif*
- * proposer une présentation et une sensibilisation aux enjeux Qual-e-pref pour les nouveaux arrivants*
- * poursuivre la tenue de réunions avec les correspondants qualité pour le suivi des indicateurs et des plans d'actions etc.*



Pour la sous-préfecture de Grasse, un seul point sensible a été relevé : les règles d'accessibilité pour les usagers malvoyants et les personnes à mobilité réduite (PMR) ne sont pas satisfaisantes.

Des pistes de progrès ont été proposées, comme par exemple :

- * dynamisation de l'affichage de l'écran à l'accueil*
- * finaliser le projet d'information des préfectures partenaires sur la base du bilan anti-fraude*
- * améliorer la formation des référents anti-fraudes pour la lutte contre la fraude interne*
- * proposer une présentation et une sensibilisation aux enjeux Qual-e-pref pour les nouveaux arrivants*
- * former les agents d'accueil à la prise en charge des usagers présentant un ou des handicaps etc.*

Ce plan d'actions correctives a été présenté et validé en Comité de pilotage, sous la présidence du Secrétaire général, du 27 septembre 2022.



2.4. PROCHAINES ECHEANCES

- * Accompagnement des services dans la mise en œuvre du plan d'actions correctives : 2022-2023*
- * Nouveau référentiel Qual-e-pref annoncé à l'horizon 2023*
- * Audit de suivi à programmer sous 18 mois à compter de la date d'obtention du label :*
 - Audit interne à prévoir début septembre 2023*
 - Audit externe à prévoir début novembre 2023*
- * Audit de renouvellement du label : début 2025*



3. DISPOSITIF SERVICES PUBLICS +

3.1. PRÉSENTATION

Services Publics+ est un programme d'amélioration des administrations publiques centré sur l'expérience des usagers pour des services toujours **plus proches, plus efficaces, plus simples.**

Ce programme est issu de l'ex-charte Marianne en y intégrant notamment :

- les transformations publiques
- les évolutions de la relation à l'utilisateur (Je Donne Mon Avis avec SP+, droit à l'erreur, Programme Transparence)
- le renforcement de l'accompagnement des services en ligne
- les enjeux écoresponsables



Lancé en janvier 2021, le programme SP+ est porté par le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. Contrairement à Qual-e-pref, il ne repose pas sur un processus de labellisation, mais se construit sur :

- le **retour d'expérience des usagers**, qui peuvent donner leur avis sur la plateforme « JDMA SP+ ». Ces retours d'expérience sont adressés directement au service concerné pour réponse.
- des auto-évaluations par chaque service et l'élaboration de plans d'amélioration continue de la qualité de service.



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

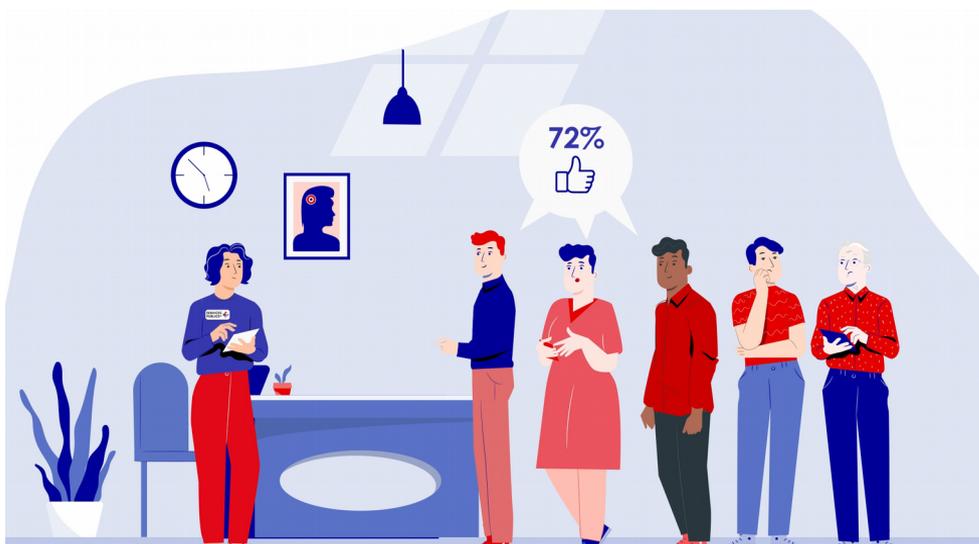


Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**



La raison d'être de Services Publics +



Tous les types d'utilisateurs peuvent déposer un témoignage ou une expérience sur la plateforme JDMA, y compris les collectivités, les élus, les associations ou les entreprises.

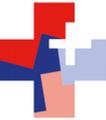


**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

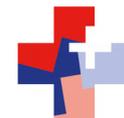
**SERVICES
PUBLICS+** 

Périmètre

Le dispositif Services Publics + s'adresse à tous les services publics.

Le périmètre d'accompagnement de la préfecture concernera :

- la préfecture des Alpes-Maritimes dans son intégralité
- la sous-préfecture de Grasse
- le SGC-D
- la DDTM
- la DDPP
- la DDETS



Les 9 engagements

+ PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

+ SIMPLES

- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence **nos compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

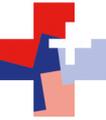


**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+** 

Je donne mon avis avec Services Publics +

<https://www.plus.transformation.gouv.fr>

1 - INCITER

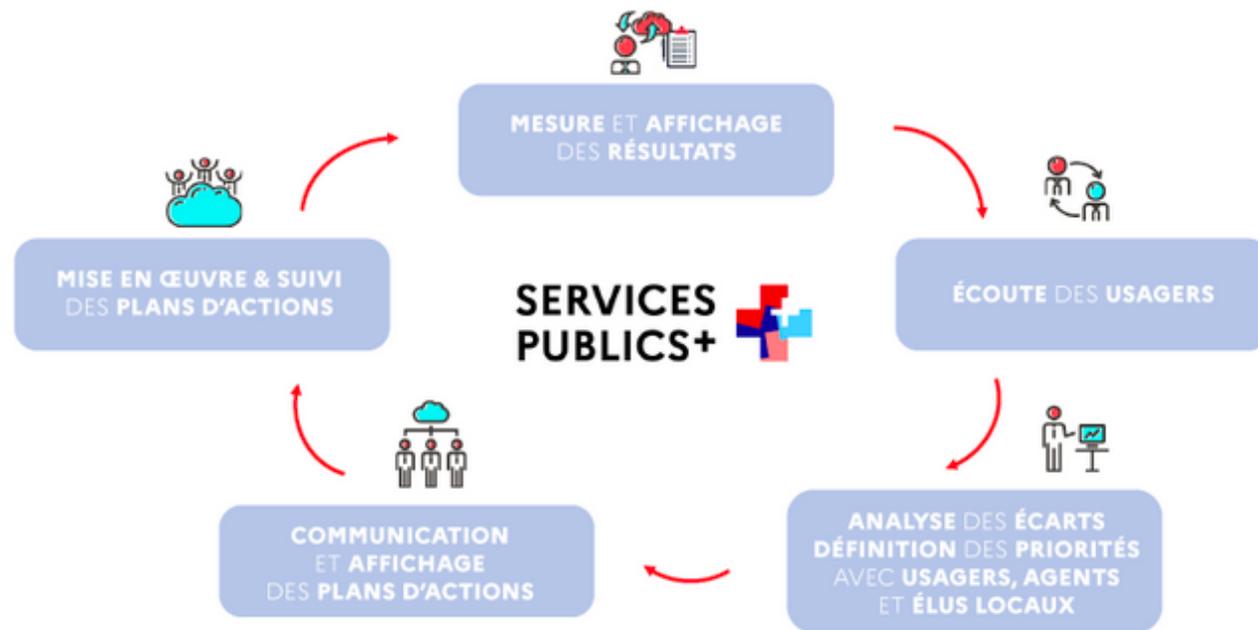
2 - CONSULTER ET ANALYSER

3 - RÉPONDRE

4 - RÉFLÉCHIR

5 - PARTAGER

Amélioration continue





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

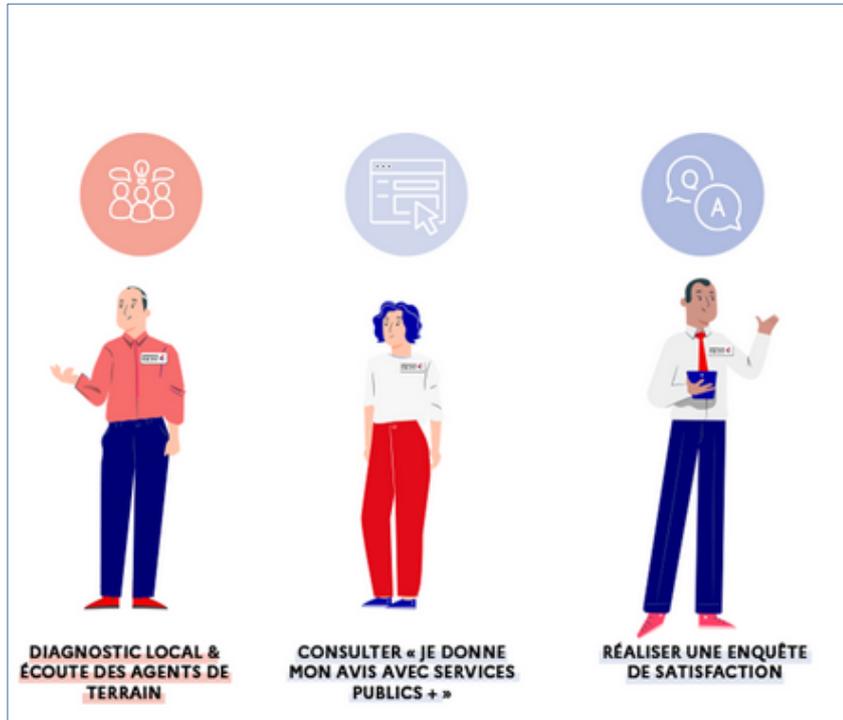
*Liberté
Égalité
Fraternité*



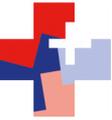
Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**

Amélioration continue

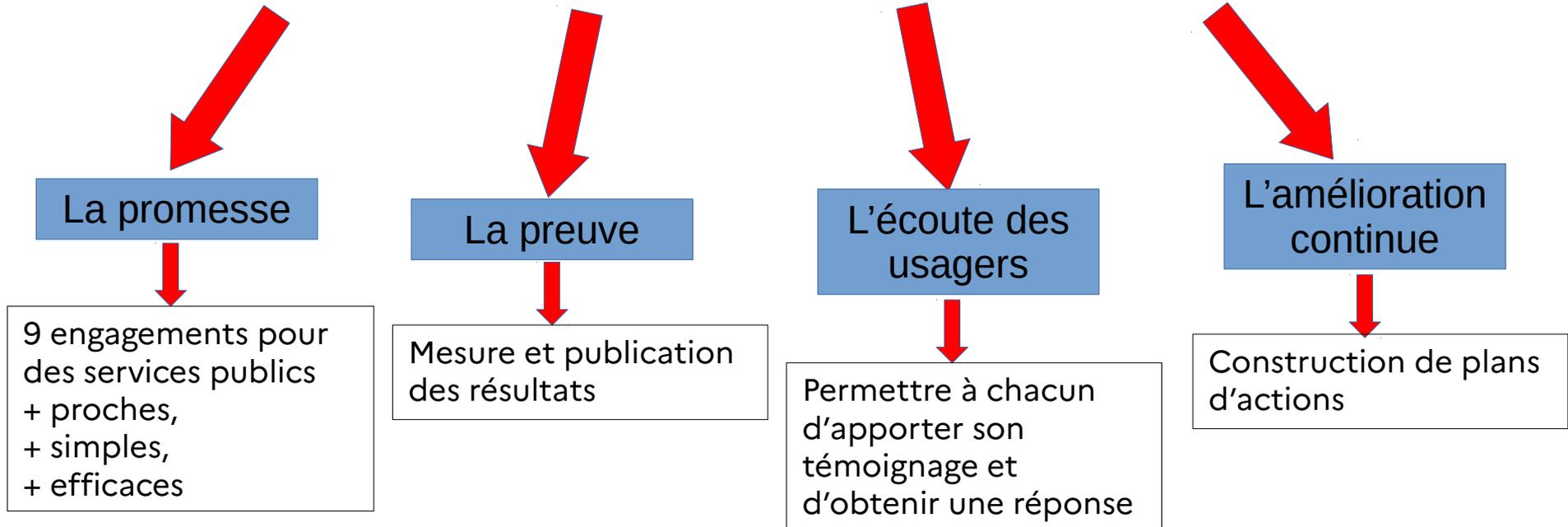


Actions mobilisables localement pour déployer la boucle de l'amélioration continue



Synthèse

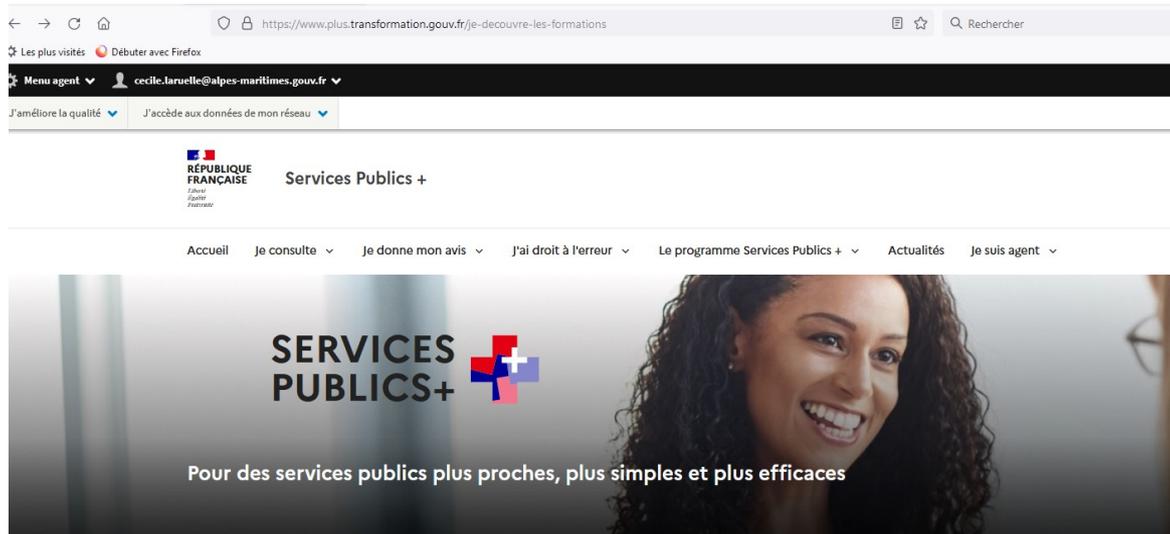
Les 4 piliers du programme SP+



3.2. LES AUTO-DIAGNOSTICS

De septembre à décembre 2022, les services de l'administration territoriale de l'État dans les Alpes-Maritimes ont réalisé des auto-diagnostics Services Publics +

Outil d'auto-évaluation fourni par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique et accessible en ligne sur la plateforme SP+ :
www.plus.transformation.gouv.fr



The screenshot shows a web browser displaying the Services Publics+ website. The browser's address bar shows the URL <https://www.plus.transformation.gouv.fr/je-decouvre-les-formations>. The website header includes the French Republic logo and the text "Services Publics +". A navigation menu contains links for "Accueil", "Je consulte", "Je donne mon avis", "J'ai droit à l'erreur", "Le programme Services Publics +", "Actualités", and "Je suis agent". The main content area features a large banner with the "SERVICES PUBLICS+" logo and the slogan "Pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces" over a background image of a smiling woman.



L'outil d'auto-évaluation de la DITP permet d'obtenir
une analyse chiffrée des résultats.

Globalement, les taux d'atteinte au regard des 9 engagements Services Publics +
sont les suivants :

* Préfecture des Alpes-Maritimes : **63,1 %**

* Sous-préfecture de Grasse : **64,3 %**

* Secrétariat général commun départemental : **52,2 %**

* Direction départementale des territoires et de la mer : **40,6 %**

* Direction départementale de la protection des populations : **33,5 %**

* Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités : **31,4 %**

Pour un résultat consolidé pour l'ensemble du périmètre de l'administration
territoriale de l'État : **47,5 %**



3.3. PLAN D' ACTIONS D' AMELIORATION CONTINUE

Les auto-diagnostics ont permis de dégager de premières réflexions dans le cadre d'un plan d'actions d'amélioration continue global pour l'ensemble du périmètre de l'administration territoriale de l'État dans les Alpes-Maritimes.

L'ensemble des services a contribué à l'élaboration de ce plan.



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

Liberté
Égalité
Fraternité



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

SERVICES PUBLICS+



Libellé de l'action	SERVICES PUBLICS+	Éléments de preuve à fournir	QUI ? (nom et fonction)		STATUT	Planning de réalisation des objectifs finalisés	COMMENTAIRES
			responsable(s)	personne(s) ressource(s)	degré de réalisation		
Préfecture des Alpes-Maritimes – Bureau de la communication interministérielle (BCI)							
Pilotage des réseaux sociaux : pérenniser le plan de communication hebdomadaire		Plan de communication	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	1	En continu	Demandé dans le cadre de <u>Qual-e-pref</u>
Pérenniser l'envoi d'un point par mail à destination de l'agent d'astreinte		Mail type	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	1	En continu	Demandé dans le cadre de <u>Qual-e-pref</u>
Pérenniser la mise à disposition du kit de communication d'urgence au format papier, sur clé usb et sur le réseau informatique		Kit de communication	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	1	En continu	Demandé dans le cadre de <u>Qual-e-pref</u>
S'assurer de tracer le suivi des formations de chacun des membres de l'astreinte de communication d'urgence		Tableau de suivi	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	0	T4 2022	Demandé dans le cadre de <u>Qual-e-pref</u>
S'assurer du suivi par le Répondant SP+ du BCI des formations proposées dans le cadre du dispositif SP+		Liens vers les formations en ligne proposées par la DITP	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	C. LARUELLE, Correspondant départemental SP+	0	T1 2023	
Projet de refonte du site Internet IDE piloté par la DICOM (refonte sur la forme)		Site Internet	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	0	T1 2023	Projet lancé en centrale (DICOM). Mise en ligne annoncée initialement pour fin novembre 2022 ; repoussée à février 2023.
Mettre en place un plan de communication interne et externe concernant le dispositif SP+ et plus particulièrement la plateforme JDMA ; se tenir prêt à répondre aux témoignages des usagers		Sites Internet & Intranet, communications	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	0	T1 2023	Demandé par la DMAT pour le 15/01/23. Programmer une réunion début janvier (BCI + BCA + CD SP+)
Mettre en place un réseau de référents du site Internet dans les services de l'ATE, avec des formations et des procédures		Organisation interne	M.-J. IANNUZZELLI Cheffe de bureau	P. NICOLLE Adjoint à la cheffe de bureau	0	T2 2023	
Préfecture des Alpes-Maritimes – Direction des sécurités (DS)							
S'assurer du suivi par les Répondants SP+ de la DS des formations proposées dans le cadre du dispositif SP+		Liens vers les formations en ligne proposées par la DITP	N. HUOT Directeur des sécurités, Directeur adjoint de cabinet	C. LARUELLE, Correspondant départemental SP+	0	T1 2023	
Communiquer en interne et externe sur le dispositif SP+ et en particulier sur JDMA ; se tenir prêt à répondre aux témoignages des usagers		Tous supports de communication (site Internet, site Intranet, cartes de visite avec QR code, flyers etc)	N. HUOT Directeur des sécurités, Directeur adjoint de cabinet	SIDPC, BSOP, BPA	0	T2 2023	
Développer le site Internet sur les missions relevant de la DS		Site Internet	N. HUOT Directeur des sécurités, Directeur adjoint de cabinet	SIDPC, BSOP, BPA	0	T2 2023	
Communiquer vis à vis des usagers concernant les missions DS		Site Internet, réseaux sociaux, flyers etc	N. HUOT Directeur des sécurités, Directeur adjoint de cabinet	SIDPC, BSOP, BPA	0	T2 2023	
Préfecture des Alpes-Maritimes – Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations (DRIM)							
Améliorer les conditions d'attente des usagers du BDS : remettre en place un gestionnaire de files d'attente (de type QMATIC ou autre)		Gestionnaire de files d'attente	E. MERCIER Directrice	M.HUREAU Cheffe de service	0,5	T1 2023	Demandé dans le cadre de <u>Qual-e-pref</u> . Priorité haute (demande prise en compte par le SGC-D)



3.4. PROCHAINES ÉCHÉANCES

- * Accompagnement des services dans la mise en œuvre du plan d'actions d'amélioration continue : 2023*
- * Mise en place d'un plan de communication interne et externe concernant le dispositif SP+ et plus particulièrement la plateforme JDMA : T1 2023*
- * Formation en ligne des services concernant le dispositif SP+ : T1 2023*

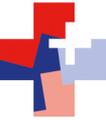


**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+** 

4. POINT SUR LES FRANCE SERVICES

Présentation par Valérie DECHELLE
Chargée de mission cohésion territoriale

Direction des interventions et de la coordination de l'État



PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'**accéder aux services publics à moins de 30 minutes de chez lui** et d'être **accueilli dans un lieu unique**, par des personnes formées et disponibles, pour l'aider dans ses démarches du quotidien relevant de la santé, famille, retraite, logement, impôt... ou encore accompagnement au numérique.

<https://www.youtube.com/watch?v=PrjMfKJzv8o%20>



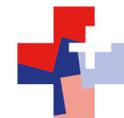
PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

SERVICES PUBLICS+



	Je voudrais un peu d'aide pour m'actualiser sur Pôle Emploi Murielle 38 ans	
	Je dois renouveler ma carte d'identité mais je ne sais pas vers quel service me diriger Josiane 63 ans	J'ai besoin de créer mon compte ameli et je ne sais pas comment m'y prendre Malo 25 ans
	VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !	

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Tout savoir sur France services

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil,
information
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



Agence nationale
des titres sécurisés





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**

Actualités France services

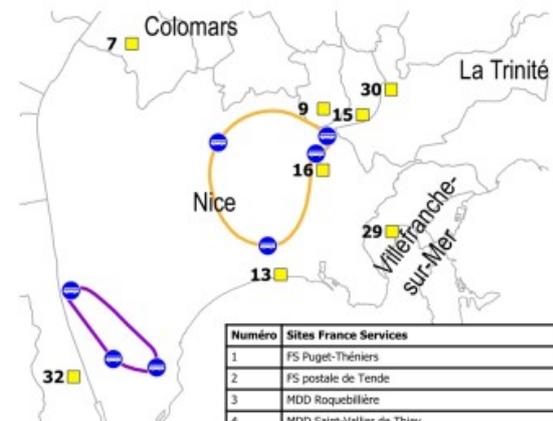
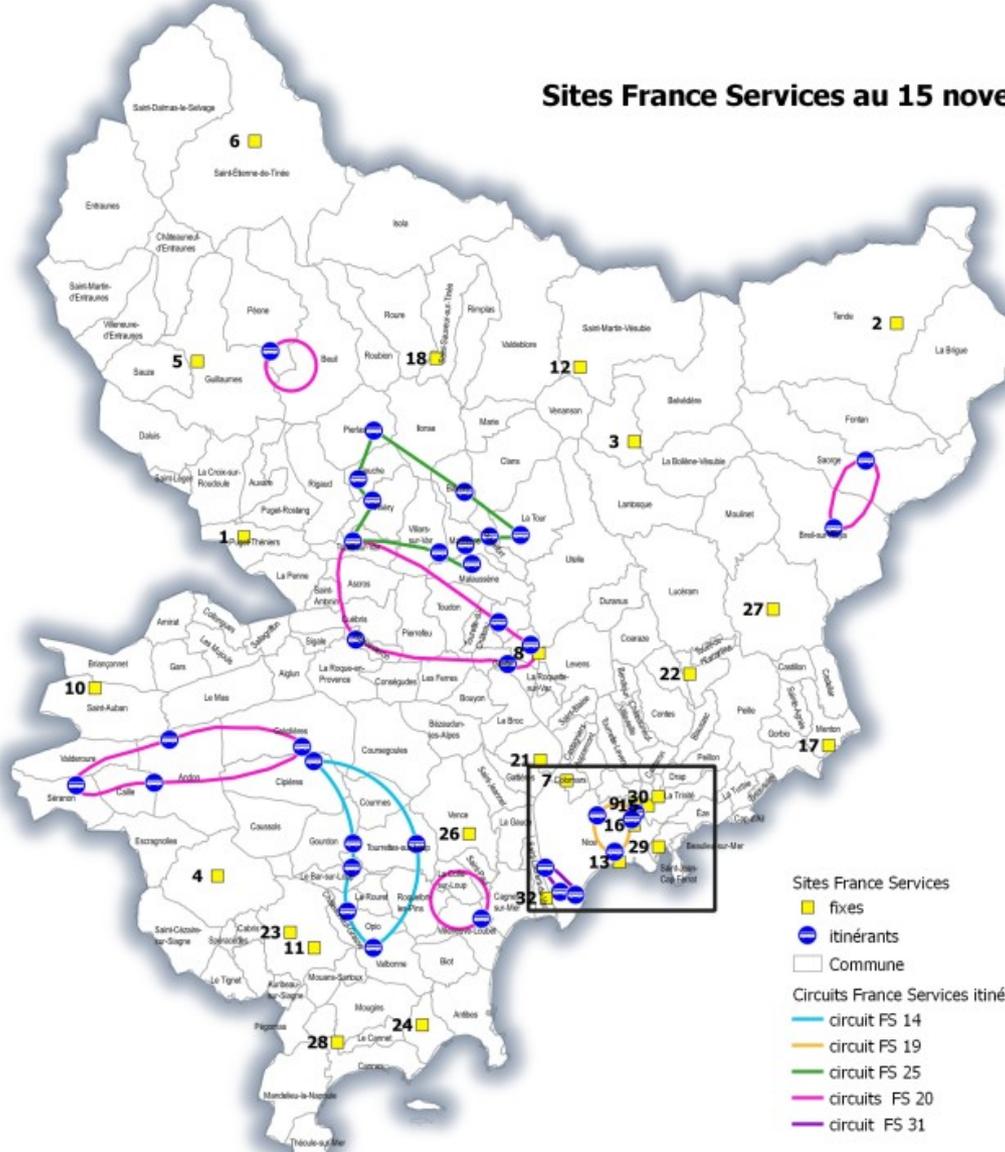
Acte 1 – Déploiement territorial : 32 France services maralpines

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-et-Cohesion-du-territoire-construction-et-logement/France-Services>

Acte 2 – Qualité de service et pérennisation du réseau maralpin

Sites France Services au 15 novembre 2022

32 France services
dont 5
itinérantes



Número	Sites France Services
1	FS Puget-Théniers
2	FS postale de Tende
3	MDD Roquebillière
4	MDD Saint-Valier de Thily
5	FS Guillaumes
6	FS Postale de Saint-Etienne-de-Tinée
7	FS Colomars
8	MDD Plan du Var Levens
9	MDD Saint-André de la Roche
10	FS des Monts d'Azur - St-Auban
11	FS Les Aspres - Grasse
12	MDD Saint-Martin-de-Vésubie
13	MDD Nice-centre
14	FS du haut et du moyen pays de la CASA
15	FS de Nice Ariane
16	FS de Nice Pasteur
17	FS de Menton
18	FS de Saint Sauveur sur Tinée
19	FS Bus Mobile QPV Nice
20	MDD itinérante
21	FS Carros
22	FS L'Escarène
23	FS Grasse Centre
24	FS Vallauris
25	Itinérante Villars-sur-Var
26	FS de Vence
27	FS de Sospel
28	FS de Cannes Ranguin
29	FS de Villefranche-sur-Mer
30	FS de La Trinité
31	Nice Ouest : Les Moulins, Résidence Niçoa, la Vallière
32	FS Saint-Laurent du Var

- Sites France Services
- fixes
 - itinérants
 - Commune
- Circuits France Services itinérantes
- circuit FS 14
 - circuit FS 19
 - circuit FS 25
 - circuits FS 20
 - circuit FS 31

FS Guillaumes



FS Sospel



FS Vallauris



Inauguration de la FS Vence



Bus FS Nice QPV -P@je





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**



5. ACTUALITÉS DE LA DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉGRATION ET DES MIGRATIONS

Présentation par
Élisabeth MERCIER, Directrice
Florent VERGNES-FELTZ, Chef du bureau du séjour
Muriel CARCUAC, Cheffe du bureau de l'accès à la nationalité française

Direction de la réglementation de l'intégration et des migrations



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accès à la nationalité française par décret

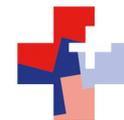
Déposez directement votre demande en ligne sur :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**



DEMANDE EN LIGNE D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR DÉCRET

Déposez directement votre demande en ligne sur :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

1| COMMENT ME CONNECTER ET DÉPOSER MA DEMANDE ?

Vous pouvez faire votre démarche depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Pour vous aider à constituer votre dossier, un simulateur est disponible sur service-public :
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Naturalisation>

2| COMMENT SUIVRE MON DOSSIER ?

Vous serez informé en temps réel et sur votre espace personnel de l'avancée de votre dossier, des éventuels compléments que vous devrez apporter et des décisions prises.

3| SI J'AI D'AUTRES QUESTIONS, OÙ ME RENSEIGNER ?

- Via le formulaire de contact en ligne.
- En appelant le 0 806 001 620 (appel gratuit).

ATTENTION : Cette téléprocédure concerne uniquement les demandes de naturalisation par décret et non, par exemple, l'accès à la nationalité à raison du mariage.



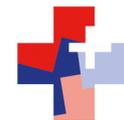
**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+**



6. QUESTIONS / RÉPONSES

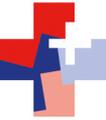


**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture labellisée
QUAL-E-PREF

**SERVICES
PUBLICS+** 

La qualité est l'affaire de tous !

Merci pour votre participation.

Contact

pref-qualite@alpes-maritimes.gouv.fr

